



Choc apres 24 ans de mariage

Par arlequin2k3

Bonjour ,

Pour rigoler j'ai dit à ma femme que j'ai gagné 170 millions d'euros à l'euromillions . je lui dit on fait les valises et on part vivre sous les tropiques . Elle me dit surement pas , elle reste ici . On fait quoi je lui dit alors . ELLe me dit tu me donnes la moitié et tu pars avec le reste . je lui dit mais c'est moi qui ait joué pas toi . Pas grave je dirai que je t'ai donné 10 ? pour jouer et le tour est joué . Sachant que l'on a un contrat de mariage qui stipule bien que tout ce qui est avant et après le mariage tout le monde repart avec le billes .
Mais un vrai choc pour moi et grosse déception de mon épouse .
Merci de vos réponses pour me remonter le moral .

Par ESP

Bienvenue

Dans le cadre du régime de la communauté réduite aux acquêts, les gains provenant du loto sont considérés comme des biens communs, sauf s'ils ont été acquis avant le mariage ou par donation ou héritage. Ainsi, si le gain est survenu pendant le mariage, il sera généralement considéré comme un bien commun et donc partagé entre les époux.

En revanche, dans le cadre du régime de la séparation de biens, chaque époux conserve la propriété et la gestion de ses biens propres, y compris les gains provenant du loto. Par conséquent, dans ce régime, le gain du loto n'entre pas dans la communauté et reste la propriété exclusive de l'époux qui l'a remporté.

Par arlequin2k3

Bonjour ,

Merci beaucoup de votre réponse aussi rapide .

Que chacun reparte avec ses biens je l'aurais compris . Mais comment peut elle me rouler dans la farine en disant qu'elle aurait participer aussi , chose fausse . Dur à démonter dans les 2 sens où est le vrai ou le faux .

Par TUT03

Bonjour

hors juridique : sa réaction n'est pas plus choquante que votre mensonge

Par ESP

Vous êtes donc en séparation de bien ?

Par kang74

TuTu3, moi j'ai dit pareil j'ai eu mon message supprimé

Personnellement je ne vois pas bien pourquoi après avoir partagé la vie de quelqu'un pendant 24 ans , peut être aussi le fait d'avoir des enfants, je ne partagerais pas le gain si je gagnais .

Mais vous, vous n'avez rien gagné .

Par Isadore

Bonjour,

La question n'est pas juridique. Sur le plan juridique, ce qui compte ce sont les engagements pris lors du mariage.

Que chacun reparte avec ses biens je l'aurait compris . Mais comment peut elle me rouler dans la farine en disant qu'elle aurait participer aussi , chose fausse

Je n'ai pas bien compris si vous êtes en séparation de biens ou en communauté universelle. En séparation de biens cet argent serait à vous.

En communauté universelle la moitié de cet argent devrait revenir à votre épouse en cas de divorce. Et donc elle ne ferait que réclamer son dû.

Sur le plan moral, je vois deux options.

1. Votre épouse a compris que c'était une plaisanterie et rentre dans votre jeu. Dans ce cas force est de constater que votre humour est à sens unique et vous ne savez pas rire de la bonne blague de votre épouse.

2. Elle vous a pris au sérieux, et dans ce cas vous avez eu tort de laisser persister le mensonge. Votre épouse a sans doute dû mal prendre que vous ne preniez pas la peine de la consulter avant de décider de partir "sous les tropiques" sans lui demander son avis.

Si elle vous connaît bien, c'est l'option 1 qu'il faut choisir.

Par arlequin2k3

@ kang74

je n'ai pas dit que je ne partagerai pas avec elle . Mais elle me plaque si je gagnais en empochant la moitié .

De plus il me reste que ma mère , mon frère et nos 2 enfants . Quant à elle , ils sont 34 de son coté .

cela me rappelle l'histoire d'une britannique qui avait empoché 185 M d'euros et qui a divorcé suite au problème que j'évoque ici.

Par kang74

Votre femme vous connaît .

Donc elle a compris que c'était une blague et vous en fait une en retour .

Les deux blagues ne sont pas droles .

Parce que si au bout de 24 ans de mariage, vous pensez qu'elle ne vous connaît pas ET qu'elle n'en veuille qu'à votre mariage, oui, effectivement, il faut divorcer ...

Par jpgroussard

Bonjour,

la justice française a tranché depuis longtemps ce cas de figure extrêmement rare. Lorsqu'un couple (pas marié) à gagné une somme folle aux machines à sous et se sont embrouillés pour le partage.

Elle avait mis la pièce et lui, il a tiré sur la manette chacun étant persuadé que son propre geste était plus important que celui de l'autre.

Le juge a donné 80% à la nana en estimant que sans sa pièce il n'y aurait pas eu de gain.

Cdlt

Par janus2

Merci de vos réponses

Bonjour,
Encore faudrait-il une question...

Par Isadore

cela me rappelle l'histoire d'une britannique qui avait empoché 185 M d'euros et qui a divorcé suite au problème que j'évoque ici.

Oui mais vous vous n'avez pas des millions d'euros.

Visiblement vous trouvez ce genre de blague moins amusant quand vous en êtes victime.

Sérieusement, vous imaginez vous présenter à un avocat pour le divorce en expliquant l'affaire ? "Maître, après 24 ans de mariage et deux enfants, j'ai décidé de faire croire à mon épouse que j'avais gagné au loto et que je voulais déménager à l'autre bout du monde. Mon épouse n'a pas voulu déménager et en plus elle m'a dit vouloir la moitié du gain. Aaaaah je suis tellement choqué que je ne m'en remets pas. Mon couple, ma vie, mon âme sont brisés, anéantis ! Pauvre de moi, comment ai-je pu épouser une femme pareille !"

Sans blague, je suis prête à vous payer pour une vidéo des entrevues avec votre avocat et de l'audience avec le juge.

Si vous avez le moral dans les chaussettes, imaginez que la chose arrive à un autre, vous allez tellement rire que vous vous sentirez mieux immédiatement.